

□ Editorial

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

La Ville et Commune de Boudry entre dans une période de nombreux changements. Que ce soit la Police locale, les Services sociaux, l'agence AVS ou encore l'accueil parascolaire, notre administration communale voit certaines tâches s'externaliser et d'autres se retrouver sous sa responsabilité. Une restructuration importante de notre administration a déjà eu lieu ces derniers mois suite à de nombreux départs à la retraite et l'équipe en place est prête à relever les nombreux défis qui l'attendent.

Par ailleurs, des projets d'envergure, comme la Route des Conrardes, l'urbanisation du Plateau de la Gare et le déplacement des terrains de football sur le Plateau des Buchilles, entrent, après des années d'études et de procédures, dans la phase de construction. Ces travaux auront un impact important et bénéfique sur le développement de notre commune et nous sommes convaincus que l'ensemble de la population saura en profiter.

Vous trouverez dans ces lignes le détail des changements affectant nos différents services et toutes les informations utiles.

Si toutefois certaines zones d'ombre devaient subsister, notre personnel est bien entendu à votre entière disposition pour en discuter.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce premier numéro de « Boudry news ».

Le Conseil communal

□ Police

En date du 20 février 2007, le Grand Conseil a adopté la loi sur la police neuchâteloise (Lpol), dotant ainsi la République d'une police unique, appelée police neuchâteloise, chargée de l'ensemble des tâches nécessitant une formation de policier. Ainsi, les communes n'auront plus la possibilité, à terme, de disposer de corps de police mais devront avoir recours à des contrats de prestations passés avec la police neuchâteloise.

C'est fort de cette nouvelle donne que le Conseil général de la Ville et Commune de Boudry a adopté, en date du 30 juin 2008, l'arrêté relatif à **l'intégration de la police locale dans la police cantonale**.

Cette opération, qui a nécessité plusieurs aménagements au sein des services communaux, est maintenant effective et nos deux agents de police locale ont rejoint, au 1^{er} juillet 2009, le corps de police cantonale conformément aux engagements qui ont été pris à leur égard.

Si ce processus n'apportera aucun bouleversement pour les citoyens Boudryens, il nécessite toutefois quelques changements d'habitudes. Dorénavant, en cas de besoin, il faudra donc contacter ou se rendre au poste de Gendarmerie de Boudry dont les coordonnées sont :

Gendarmerie de Boudry
Avenue du Collège 1-3
2017 Boudry
tel : 032 889 62 24

Veuillez noter par ailleurs que :

- Les demandes de mise à disposition de signalisation (déménagement par ex.), doivent être faites auprès du service des Travaux publics.
- Les objets trouvés peuvent être déposés soit à l'Administration communale soit au poste de Gendarmerie de Boudry.
- En cas de doute, vous pouvez toujours contacter l'Administration communale qui se fera un plaisir de vous renseigner sur la marche à suivre.

Contacts utiles

Administration communale
Rue Louis-Favre 37
2017 Boudry
tel : 032 843 40 60
courriel : commune.boudry@ne.ch

Services techniques / Travaux publics
Addoz 68
2017 Boudry
tel : 032 843 40 50

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra d'améliorer la qualité des prestations de police et que les inévitables adaptations nécessaires, que ce soit au niveau politique, administratif ou pour les citoyens boudryens, ne poseront pas de problèmes majeurs.



□ Guichet Social Régional Littoral Ouest

Issu d'une volonté du Conseil d'Etat de regrouper les prestataires de l'action sociale en entité couvrant un bassin de population suffisamment large pour en optimiser le fonctionnement, le Guichet social régional du littoral ouest entrera en fonction **au 1^{er} octobre 2009**. Il regroupera d'une part le *Service social régional Littoral ouest* et d'autre part l'*Agence régionale AVS Littoral ouest*.

L'ensemble des communes d'Auvernier à la Béroche en ayant finalement accepté le principe, ce sont 11 communes qui se retrouveront alors sous la même bannière. A Boudry, c'est le 10 novembre 2008 que le Conseil général a voté l'arrêté relatif à cette adhésion.

De par sa situation géographique centralisée et en regard des locaux disponibles ainsi que des dessertes importantes avec les transports publics, c'est la commune de Colombier qui a été désignée pour accueillir ce nouveau service.

Le Conseil communal, convaincu que les inconvénients liés aux déplacements seront largement compensés par les avantages d'une structure favorisant la qualité des prestations et ce dans des locaux mieux adaptés, se réjouit de pouvoir compter sur cette solution régionale qui devrait par ailleurs contribuer à limiter les coûts toujours plus importants liés à l'action sociale.

□ Service Social Régional Littoral Ouest

Les personnes concernées par les prestations de ce service devront dès lors se rendre à Colombier. Hormis le lieu d'accueil, rien ne changera dans le fonctionnement par rapport aux actuels Services sociaux communaux. En effet, tous les assistants sociaux seront transférés à Colombier et garderont le suivi de leurs dossiers.

Contact :

Service social régional Littoral ouest tél : 032 886 49 30
Rue Haute 20 fax : 032 886 49 21
Case postale 288 e-mail : GSR.LittoralOuest@ne.ch
2013 Colombier



□ Agence Régionale AVS Littoral Ouest (ARAVS Littoral Ouest)

Les mesures prises pour le Guichet Social Régional engloberont également l'agence AVS tenue jusque-là par notre administration et qui se trouvera donc dans les mêmes locaux que le Service Social.

L'ARAVS Littoral Ouest prendra le relais des diverses agences AVS communales et elle sera assurée par Mesdames Monique Orsi et Aline Fivaz, actuellement collaboratrices respectivement auprès des administrations communales de Colombier et de Boudry.

L'adresse est donc, dès le 1^{er} octobre 2009 :

ARAVS Littoral Ouest tél : 032 886 49 44
Rue Haute 20 fax : 032 886 49 48
Case postale 288
2013 Colombier

e-mail : ARAVS.LittoralOuest@ne.ch

L'agence AVS sera ouverte le matin de 08h45 à 11h30. Cependant des rendez-vous pourront être fixés l'après-midi sur demande. Dans un premier temps, la personne de contact pour les habitants de Boudry et Gorgier sera Mme Aline Fivaz que vous pourrez joindre le mardi et le jeudi au 032 886 49 43.

Déménagement :

En raison du déménagement, les guichets des Services sociaux et de l'agence AVS de Boudry seront fermés du 28 septembre 2009 au 30 septembre 2009.

□ Mouvements de personnel

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009, nous enregistrons les mouvements suivants au sein du personnel communal :

Départs :

- M. Georges Baillod, concierge à Vauvillier (retraite)
- Mme Bérange Grob (conciergerie)
- Mmes Alison Clark et Johanie Delley après réussite de leurs CFC d'employée de commerce
- M. Julien Bonanni après réussite de son CFC de forestier-bûcheron
- MM. Marc Graf et Jean-Louis Bolle (transfert à la police cantonale)
- Mmes Aline Fivaz, Corinne Tissot et Lydie Juillerat (transfert au Guichet Social Régional)

Transferts :

- M. Pierre Bonnet, concierge polyvalent, reprend le poste de concierge à Vauvilliers
- M. Yannick Saam passe des Travaux publics au service des bâtiments
- Mme Isabelle Schaerer (déplacement partiel d'activité vers l'Etat civil régional)

Arrivées :

- M. Cyril Grand-Guillaume (travaux publics)
- Mme Marie Lamard (bâtiments)
- Mme Laura Miéville (stagiaire maturité professionnelle)
- Christophe Robert-Nicoud (apprenti ouvrier bûcheron)
- M. Paul-Martin Boillat (apprenti électricien de réseau)
- Mme Estelle Gadolini (apprentie employée de commerce-SIB)
- Mme Elise Gouret (stagiaire forestier-bûcheron)
- Mme Jacqueline Gonzalez-Favre (Am Stram Miam)
- Mme Indira Zingg (Am Stram Miam)
- Mme Karine Nussbaum (Am Stram Miam)

□ Accueil parascolaire Am Stram Miam

La structure Am Stram Miam, fondée en 2005 par l'APEB (association des parents d'élèves de Boudry) a pour vocation l'accueil parascolaire et accueille les écoliers de Boudry et Areuse, de la première enfantine à la cinquième primaire, en dehors des heures d'école. Elle propose en tout temps des animations telles que jeux et bricolages et offre la possibilité de faire les devoirs. Les enfants sont toujours encadrés par des professionnels.

Le Conseil général, conscient des difficultés financières rencontrées par l'association, a souhaité, par son arrêté du 30 janvier 2009, se donner la possibilité de reprendre en son giron les activités d'Am Stram Miam afin d'en assurer la pérennité.

Cette reprise est effective depuis le 1^{er} août 2009. Si elle n'a guère de répercussion sur les usagers d'Am Stram Miam, c'est pour notre administration, un nouveau challenge et l'occasion de se familiariser avec un nouveau domaine d'activité.

Contact et renseignements :

Am Stram Miam
Avenue du Collège 19
2017 Boudry
tél : 032 841 34 38
e-mail : jacqueline.gonzalez-favre@ne.ch

Facturation :

Administration communale
Mme Tiziana Manfredi
Rue Louis-Favre 37
2017 Boudry
tél : 032 843 40 60
e-mail : commune.boudry@ne.ch

Heures d'ouverture : 07h00 à 09h10 (lundi au vendredi)
11h40 à 13h50 (lundi au vendredi)
15h35 à 18h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

En cas d'inscriptions suffisantes (minimum 8 enfants) la structure d'accueil pourra être ouverte de 13h50 à 15h35 et le mercredi après-midi avec repas.

Am Stram Miam est fermée les week-ends et jours fériés.



❑ Cartes journalières CFF

La Commune de Boudry est en possession de **quatre abonnements** journaliers CFF qu'elle met à disposition des habitants de Boudry pour le prix de **CHF 35.- l'unité** par jour.

La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2e classe sur les lignes du rayon de l'abonnement général.

Les cartes peuvent être réservées, même plusieurs semaines à l'avance, auprès de l'Administration communale, Contrôle des habitants, Rue Louis-Favre 37, pendant les heures d'ouverture des guichets (032/843.40.60). Au préalable vous pouvez prendre connaissance des disponibilités, en visitant notre site internet (www.boudry.ne.ch) et en cliquant sur la rubrique « *Cartes CFF* » dans la page d'accueil.



Editeur :

Conseil communal de Boudry

Correspondance et administration :

Administration communale
Rue Louis-Favre 37
2017 Boudry

tél : 032 843 40 60
fax : 032 843 40 66
courriel : commune.boudry@ne.ch

Internet : www.boudry.ne.ch

Tirage : 2500 exemplaires

Ont participé à la rédaction :

Messieurs les Conseillers communaux
Tiziana Manfredi
Corinne Tissot
Daniel Kissling
Jean-François de Cerjat

PROCHAINE RÉCOLTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS MÉNAGERS

LE DERNIER MERCREDI DU MOIS

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009

Nous rappelons les articles du règlement relatif à la gestion des déchets de la commune de Boudry

Art. 3.1 Définition

Sont réputés déchets encombrants les déchets de ménage, meubles, qui en raison de leur forme, volume ou quantité, ne peuvent pas être considérés comme ordures ménagères.

Ils sont déposés au plus tôt le soir qui précède le jour de ramassage et ne doivent en aucun cas gêner le passage des piétons ou la circulation.

Art. 3.2 Dimensions

Les objets encombrants doivent être compacts ou en paquets bien ficelés d'une longueur maximale de 2 m. Chaque objet ou paquet ne peut excéder un poids de 35 kg. Le volume maximal admis est de **1 m³ par ménage et par ramassage**.

Art. 3.4

Ferraille

La ferraille est ramassée en même temps que les déchets encombrants. Elle est bien séparée des autres matières. Les dimensions ne doivent pas excéder 1.00 m sur 1.00 m x 0.10 m.

Art. 3.5 Cas particuliers

Dans les cas particuliers (débarras d'un appartement, grands objets, démolitions, etc.), les déchets sont acheminés par les intéressés, qui en assument la charge, vers les centres de tri reconnus par l'Etat.

Nous rappelons que la déchetterie communale, située sous le pont de la RC5, accueille papier, carton, verre, PET, métal, alu, huiles, piles, capsules de café NESPRESSO[®], vêtements usagés et textiles, et que le calendrier communal distribué à tous les ménages en fin d'année est un aide-mémoire efficace pour tout ce qui touche aux déchets.

La déchetterie est ouverte :

Lundi, mercredi et jeudi après-midi de 14h00 à 18h00
Samedi de 09h00 à 13h00

D'avance, nous remercions les habitants de bien vouloir respecter ces directives.

Services techniques